

université ou autre institution analogue. Au 31 mars 1965, le Conseil avait autorisé le versement de \$56,250,000 et 81 établissements pour la construction d'un nombre imposant d'immeubles: bibliothèques, salles de classe et maisons d'étudiants pour la majeure partie.

Aide aux particuliers.—Étant donné qu'en 1957 moins de 10 p. 100 des bourses de perfectionnement disponibles au Canada visaient le domaine des humanités et des sciences sociales, le Conseil des Arts a affecté plus d'un million du revenu de la Caisse de dotation à l'institution d'un programme de bourses d'études et de recherches, en vue d'aider le pays à répondre au besoin grandissant de futurs professeurs d'université. En sept ans, presque 3,500 humanistes ont bénéficié d'aide financière pour faire des études conduisant à la maîtrise ou au doctorat et des études post-doctorales. Pour encourager davantage la poursuite des objectifs académiques, des subventions sont accordées aux universités pour leur permettre d'inviter des conférenciers de marque dans leurs amphithéâtres, tandis que des subventions pour frais de déplacement permettent à des Canadiens d'assister à des conférences internationales et de maintenir ainsi le contact avec des savants d'autres pays.

Le Conseil accorde aussi de l'aide aux particuliers dans le domaine des arts. En sept ans plus de 1,100 bourses d'études avaient été décernées à des chanteurs, danseurs, peintres, écrivains et autres exécutants ou créateurs pour leur permettre de poursuivre leurs études ou de perfectionner leur art. D'autres artistes avaient bénéficié du programme de subventions de commandite du Conseil; grâce à ces subventions, des théâtres, des orchestres, des solistes, des galeries d'art ou musées ont pu commander, exécuter ou exposer des œuvres originales d'artistes canadiens.

Aide aux organismes.—Une bonne partie du revenu de la Caisse de dotation est consacrée à un programme d'assistance aux organismes dont l'activité s'exerce dans le domaine des arts et des lettres. Toutefois, comme ces fonds sont restreints, le Conseil s'efforce de soutenir les meilleurs talents, ce qui entraîne l'affectation de sommes importantes dans quelques-uns des grands centres, suivant un régime qui tient également compte des autres régions du pays. Le Conseil accorde des subventions selon l'excellence des réalisations locales ou régionales, ainsi que des allocations qui permettent à divers organismes de se rendre dans les endroits reculés où les arts sont moins accessibles. Le Conseil cherche aussi à assurer de l'aide locale aux organismes subventionnés en insistant pour qu'ils obtiennent des fonds supplémentaires d'autres sources. Durant l'année close le 31 mars 1965, le Conseil a versé environ \$1,434,000 aux organismes des arts, des humanités et des sciences sociales, dont \$1,192,000 affectés aux arts. En voici la répartition: \$370,000 à des groupements musicaux, \$115,000 à des festivals, \$572,000 à l'opéra, au théâtre et au ballet, \$50,000 aux arts visuels et \$60,000 aux publications d'art. Il y a eu de grosses et de petites subventions, les bénéficiaires variant depuis le *National Ballet of Canada* (\$95,000), l'Orchestre symphonique de Montréal (\$50,000), la *Canadian Opera Company* (\$75,000), et le Festival shakespearien de Stratford (\$50,000), jusqu'au Théâtre de l'Estoc (\$3,000), la Bibliothèque publique et le Musée d'art de London (\$1,800), et enfin le périodique *The Fiddlehead* (\$500). Ces sommes répondent à toute une gamme de fins variant de programmes saisonniers réguliers à des tournées canadiennes et à des œuvres commanditées.

Des sommes beaucoup moindres ont été versées aux organismes des humanités et des sciences sociales, le gros du programme de bourses d'études allant à ces mêmes domaines. De l'aide a été accordée à des collections spéciales de bibliothèque, à des conférences, à des publications et à diverses initiatives d'ordre éducatif. En tout, \$242,000 ont été octroyés à ces fins.